

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Le Gouvernement souhaite multiplier les structures de soins de proximité (centres de santé, maisons ou pôles de santé) qui regroupent des équipes pluri-professionnelles. L'objectif : permettre aux patients d'accéder plus facilement aux soins, notamment dans les zones où l'offre est moins dense, et de bénéficier de soins mieux coordonnés.

Mais la mise en place de ces équipes suppose notamment d'adapter les modes de rémunération des professionnels libéraux qui vont former ces équipes. Des expérimentations ont déjà été mises en place au sein des structures existantes. Elles prévoient l'allocation d'une somme forfaitaire à l'équipe professionnelle sans imposer de modalités précises sur leur utilisation. Le montant alloué est en partie calculé sur le nombre de patients inscrits dans la maison de santé.

Pour encourager le développement de ces structures, Marisol Touraine vient d'annoncer qu'elle étendait ces expérimentations à 160 nouvelles équipes. Au total, ce sont donc plus de 300 structures qui vont bénéficier cette année de ces nouveaux modes de rémunération.

Prochaine étape : la négociation d'un accord entre l'assurance maladie et les représentants des professionnels de santé, pour généraliser ces nouveaux modes de rémunération.

© 2014 Les Echos Publishing